

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 28 Mars 2019

P.V. N° 30

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire : M. Lucien MANGEMATIN

Présents : MM. Jean Claude ALEXIS – Bernard BIAVA - Hervé EDLER - Jean LAGARRIGUE - Yvan MASSOLO - Albert ROBAA – Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modifications d'horaires
- Reports de rencontres
- Traitement des feuilles de match

INFORMATION

Catégorie U19

Suite au nombre d'engagements de début de saison, les catégories D1 et D2 ont été modifiés pour la saison 2018 2019, comme le prévoit les règlements. En conséquence la catégorie D1 repassera à 10 clubs pour la saison prochaine

Rappel des modalités d'accession et de descente

fin saison 2018 - 2019

D1 1 poule à 10 clubs

D2 1 ou 2 poules suivant les engagements de début de saison

PROMO LIGUE

	Descente de ligue	Montée en ligue	Descente en D2	reste	Montée de D2
1 ^{er} cas	0	1	3	8	2
2 ^{ème} cas	1	1	4	8	2
3 ^{ème} cas	2	1	5	8	2
4 ^{ème} cas	3	1	6	8	2

FORFAIT GENERAL

AMENDE FINANCIERE DE 122 €

U15 D2 POULE B

US VAL ISSOLE

Ce forfait général intervenant avant ou à la date prévue au calendrier pour le dernier match « ALLER » du championnat, les matches joués par cette équipe seront considérés comme n'ayant jamais eu lieu. Les points et les buts pour ou contre ne seront pas pris en compte pour les équipes continuant à disputer l'épreuve (art. 64.1 des R.S du District du Var).

MODIFICATIONS D'HORAIRE

CARQ-CRAU 3 demande le report du match u 15 d 3 Poule B contre ASPTT HYERES 2 du 23/03/2019

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 07/04/2019.

PAYS DE FAYENCE : demande le report du match U 15 D 2 Poule C contre ROCBRUNE du 24/03/2019 au 21/04/2019.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 21/04/2019.

LE MUY : demande le report du match U 15 D 2 Poule C contre FREJUS ST RAPHAEL du 31/03/2019 au 07 /04/2019.

FREJUS ST RAPHAEL ayant déjà un match le 07/04/2019, la Commission ne peut accorder cette date et dit match à jouer le 14/04/2019.

COGOLIN : demande le report du match U 19 D 2 Poule B contre le PRADET du 30/03/2019 au 13/04/2019

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 13/04/2019

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

U19 D2 poule B – LE PRADET / COGOLIN du 30.03.19 > 13.04.19 (51835.2)

Amende financière de 16 € à imputer au PRADET et à COGOLIN par moitié chacun.

U17 D1 – STE MAXIME / RACING FC TOULON du 31.03.19 > 20.04.19 (50093.2)

Amende financière de 16 € à imputer au RACING FC TOULON.

U17 D2 poule A – ST MANDRIER / RACING FC TOULON du 31.03.19 (51239.2)

Amende financière de 16 € à imputer à ST MANDRIER.

U17 D2 poule A – CARQUEIRANNE CRAU / OLLIOULES du 30.03.19 (51241.2)

Amende financière de 16 € à imputer à CARQUEIRANNE CRAU.

U15 D2 poule C – LE MUY / FREJUS ST RAPHAEL du 31.03.19 (51505.2)

Amende financière de 16 € à imputer au MUY.

U15 D3 poule A – SIX FOURS LE BRUSC / JS BEAUSSET du 31.03.19 > 30.03.19 (54381.2)

Amende financière de 16 € à imputer à SIX FOURS LE BRUSC.

U15 D3 poule C – STE MAXIME / COGOLIN du 30.03.19 (54448.2)

Amende financière de 16 € à imputer à STE MAXIME.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 03 avril 2019

U17 D2 poule A

SPORTING TOULON 3 - LE PRADET 1 du 03 03 2019 (51216.2)

U15 D1

ST MAXIMIN - ST CYR du 10 03 2019 (51113.2)

U15 D3 poule B

LE LAVANDOU 1 – RAMATUELLE 2 du 14/10/2018 (54490.1°)

A jouer le 06 avril 2019

U17 D2 poule A

GIENS 1– OLLIOULES1 du 03 02 2019 (51214.2)/

U17 D3 poule C

ST TROPEZ – CANNET DES MAURES du 03 02 2019 (54299.2)

A jouer le 07 avril 2019

U19 D2 poule A

CSCTOULON EST 1 - LA CADIERE 1 du 17 03 2019 (51757.2)

Poule B

ST MAXIMIN 1 – LE PRADET 1 du 04 /11/2018 (51809.1)

U17 D3 poule C

FLAYOSC 1 – RAMATUELLE 1 du 03 03 2019 (54307.2)

PUGET/ARGENS 2 – SALERNES 1 du 03 02 2019 (54301.2)

U15 D2 poule A

RACING FC – LE PRADET du 10 03 2019 (51356.2)

SPORTING TOULON 2- ST MANDRIER 1 du 17 03 2018 (51361.2)

Poule B

GONFARON 1 – LA LONDE 1 du 03 02 2019 (51408.2)

Poule C

FREJUS/ST RAPHAEL 3 - CANNET DES MAURES 1 du 27 01 2019 (51471.2)

U15 D3 poule B

T HOPITAL - ST ZACHARIE du 09 12 2018 (54521.1)

Poule C

LE MUY 2 –FREJUS/ST RAPHAEL 4 du 02 02 2019 (54421.2)

A jouer le 13 avril 2019

U19 D2 poule B

LE LUC – PAYS DE FAYENCE du 17 03 2019 (51825.2)

LE PRADET – COGOLIN du 30 03 2019 (51835.2)

U17 D3 poule C

STE MAXIME 2 –ST TROPEZ 1 du 23 03 2019 (54314.2)

A jouer le 14 avril 2019

U19 D2 poule A

ST CYR 1 – PIVOTTE SERINETTE 1 du 03 02 2019 (51740.2)

U17 D1

ST MAXIMIN 1 – SPORTING T du 24 03 2019 (50084.2)

U15 D1

COGOLIN 1 – ST CYR1 du 27 01 2019 (51092.2)

A jouer le 17 avril 2019

U 19 D1

SANARY 1 - RAMATUELLE 1 du 02 03 2019 (51682.2)

A jouer le 20 avril 2019

U19 D1

STE MAXIME 1 – RACING FC T du 23 03 2019 (51695.2)

U15 D2 poule C

PAYS DE FAYENCE 1- ROQUEBRUNE 1 du 24 03 2019 (51502.2)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Week-end du 23 et 24 Mars 2019

U19 D 1

LES ARCS 1 / CARQ-CRAU US 2
LA LONDE SO 1 / LA VALETTE UA 2
LA SEYNE FC 1 / SANARY US 1

U19 D2 POULE A

ST CYR / LA LONDE
USAM / BANDOL

POULE B

PAYS DE FAYENCE / LE PRADET

U17 D 1

ST CYR 1 / RACING TOULON 1 du 16.03.19
CARQ-CRAU 1 / SIX FOURS-BRUSC du 16.03.19
SC TOULON 2 / GARDIA CLUB 1 du 16.03.19
MAR VIVO 1 / STE MAXIME 1 du 17.03.19
RACING TOULON 1 / FREJ-ST RAPH
GARDIA 1 / PUGETS ARGENS 1
COGOLIN 1 / CARQ-CRAU 1
SIX FOURS-BRUSC 1 / MAR VIVO 1
ST CYR 1 / STE MAXIME 1

U17 D2 POULE A

PIVOTTE SER. / LE PRADET 1 du 16.03.19
OLLIOULES 1 / SC TOULON
LA SEYNE 1 / CARQ-CRAU 2
LE PRADET 1 / LA LONDE 1
BANDOL 1 / ST MANDRIER 1

POULE B

CUERS PIERREFEU 1 / HYERES FC 2
ST MAXIMIN 2 / BRIGNOLES 1
FREJ-ST RAPH 3 / PAYS DE FAYENCE
DRAGUIGNAN 2 / RC LA BAIE 1

U17 D3 POULE B

NANS / CUERS PIERREFEU
LES VALLONS / VAL D'ISSOLE

U15 D1

STE MAXIME / ST MAXIMIN
FREJ-ST RAPH / SC TOULON
SC DRAGUIGNAN LA VALETTE UA

U15 D2 POULE A

ELAN CAMPSOIS / LA CADIERE
T. USAM / LE PRADET
T.CLARET MONT / T. HOPITAL TOULON
SIX FOURS / SC TOULON

POULE B

LES VALLONS 1 / HYERES FC 2

VAL BESSILLON / VAL BESSILLON

POULE C

TRANS / LES ARCS

FREJ-ST RAPH / LORGUES

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

U19 D2 POULE B

COGOLIN 1 / LE LUC 1 du 23.03.19

FLAYOSC 1 / ST ZACHARIE 1 du 23.03.19

U17 D3 POULE A

CLARET MONTETY 1 / LE PRADET 2 du 24.03.19

POULE C

FLAYOSC 1 / PUGET SUR ARGENS 2 du 24.03.19

U15 D3 POULE C

PUGET SUR ARGENS 2 / VIDAUBAN FC 1 du 23.03.19

RAMATUELLE FC 1 / FREJIS ST RAPHAEL 4 du 23.03.19

Prochaine réunion

Jeudi 4 Avril 2019

Le Président : Guy BOUCHON

Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ

Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN